

quarante années j'ai eu l'occasion de connaître les hommes publics qui ont été envoyés à Ottawa, et je n'hésite pas à déclarer d'après mes propres constatations que les hommes publics de notre pays sont honnêtes et justes, et qu'ils tiennent au bien-être de la nation aussi vivement que toute autre classe de la société, sans exception aucune.

Je remercie donc le sénateur Bench d'avoir écrit cette brochure.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. KING: Les observations de mon honorable ami sont fort appropriées et je suis certain qu'elles ont été prises par les membres de cette Chambre. Le sénateur Bench est le Benjamin de cette honorable Chambre, et nous lui devons beaucoup de reconnaissance pour la part qu'il a prise dans la préparation de cette brochure et la façon dont il a rédigé et prononcé ce discours à différentes assemblées dans tout l'Ontario. Je suis convaincu que, si la population pouvait se renseigner davantage sur le travail de cet organisme, ceux qui ignorent ou refusent de connaître les fins et fonctions de cette honorable Chambre feraient moins d'allusions désobligeantes sur son compte. Nous devons de la reconnaissance au sénateur Bench. Je suis sûr que non seulement il continuera d'éclairer les esprits sur le Sénat mais que par son concours dans le travail de notre Chambre il contribuera sensiblement à saisir l'attention de la population canadienne de l'importance de ses entreprises et de ses travaux.

L'honorable M. MORAUD: Je me demande s'il serait dans l'ordre de demander que la brochure du sénateur Bench soit consignée au hansard, afin que nous puissions en avoir une traduction.

L'honorable M. KING: Je crois que ce serait parfaitement dans l'ordre.

(Voici la brochure en question:)

#### Le Sénat du Canada

##### Ses fins et ses fonctions

Discours prononcé par l'honorable J. J. Bench, K.C., à la Chambre junior de commerce d'Hamilton (Ont.), le 20 novembre 1944.

J'ai l'intention de vous entretenir sur "Le Sénat du Canada". La principale raison que j'invoque à cette fin est que ce sujet m'a été suggéré en même temps qu'on m'adressait votre généreuse invitation à venir vous porter la parole ce soir. Parmi les autres considérations qui m'incitent à vous parler du Sénat est le besoin qui s'affirme, semble-t-il, d'avoir plus de connaissances générales sur cette institution, et la nécessité, spécialement pour un auditoire de jeunes gens, de s'intéresser à cette branche de notre régime parlementaire.

Le Parlement est en soi une institution ancienne, et je crains parfois que les gens le prennent trop pour acquis. On oublie les bouleversements et les épreuves qui en ont pré-

L'hon. M. DONNELLY.

paré l'établissement tel que nous le connaissons et quelle signification il prend pour la préservation de la liberté et de la bonne conduite des affaires publiques. Lorsqu'on a trop pris l'habitude d'une chose, elle perd de son activité, et il faut toujours l'intervention de l'intérêt public intelligent pour en maintenir la vitalité. Ainsi en est-il dans le domaine du gouvernement. Attendu que les hommes libres diffèrent ordinairement d'opinion, là où se manifeste un intérêt intelligent apparaîtront aussi des remarques et des suggestions constructives. Nul régime gouvernemental en existence aujourd'hui n'a mieux défendu le temps que le système parlementaire britannique, que quelques modifications ont adapté à nos conditions spéciales. C'est celui que nous avons au Canada. Les nations qui vivent sous le régime des institutions parlementaires britanniques sont passées par à peu près les mêmes changements d'ordre social et économique que les autres pays, mais sans ces révolutions violentes qui accompagnent fréquemment la marche du progrès dans l'application des principes fondamentaux du gouvernement. Il me semble que l'explication de ce phénomène se trouve dans la capacité constante de notre système parlementaire de répondre aux besoins de l'heure, même si, parfois, il procède avec tâtonnements et avec lenteur. On ne saurait trop insister sur la nécessité de cultiver notre type britannique de démocratie. Nos institutions parlementaires sont relativement jeunes si on les compare aux anciennes formes de gouvernement, et c'est peut-être un truisme de dire que la population ne sait pas encore estimer la liberté à sa valeur. Les formes de gouvernement totalitaires, comme le fascisme italien, le nazisme allemand et le socialisme russe sont toutes des réactions de la démocratie aux anciennes autocraties. Ainsi, il existe, à mon avis, un besoin réel de cultiver d'une façon consciente et soutenue nos institutions démocratiques, d'essayer de les améliorer et de les perfectionner pour en assurer la survivance et pour sauvegarder la liberté sous la forme que nous lui connaissons.

Nous vivons à une époque de grande évolution, de changements apportés par la guerre, la science et par un accroissement considérable des aptitudes de l'homme à produire la richesse. C'est de certaines choses que le Sénat, à titre d'une des deux Chambres fédérales du Parlement, fait et peut faire pour répondre aux besoins de l'heure que j'ai l'intention de vous entretenir ce soir.

Permettez-moi de dire d'abord quelques mots du Parlement canadien et du rôle que joue le Sénat dans notre système de gouvernement. Nous imitons, ai-je dit, l'armature du gouvernement britannique. Là-bas, le Roi, les lords et les Communes constituent le Parlement. Ici, c'est le Roi, le Sénat et la Chambre des communes. Les membres de la Chambre des communes, appelée parfois Chambre basse, sont élus, vous le savez tous, tandis que le Sénat se compose d'hommes et de femmes nommés par la Couronne. La Chambre des communes est constituée sur le principe de la représentation d'après la population; et c'est pour cette raison que sur les 245 membres qui composent cette Chambre, 147, soit plus de la moitié, viennent des provinces d'Ontario et de Québec. Le Sénat est constitué sur le principe de la représentation d'après les divisions territoriales. A l'époque de la Confédération, le Canada était, à cette fin, considéré comme étant composé de trois régions distinctes, le Haut-Canada (Ontario), le Bas-Canada (Québec), et les Provinces maritimes. Par la suite,